

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE  
LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,  
Le VINGT DÉCEMBRE  
A Nuits-St-Georges 21700, à 11h00,  
Au domicile de M. Vincent DUBOIS, associé,**

La Société dénommée **2D INVEST**, Société civile immobilière au capital de 12000 €, dont le siège est à SAINTE-MARIE (97438), 47 Chemin Bègue, identifiée au SIREN sous le numéro 833966781 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-DENIS.

Se sont réunis les associés, **en assemblée générale extraordinaire**, sur convocation régulière, à savoir :

Monsieur Vincent **DUBOIS**, Cadre commercial, demeurant à NUIITS-SAINTE-GEORGES (21700) 49 rue Caumont Bréon.

Né à VIERZON (18100) le 21 avril 1989.

Célibataire.

Ayant conclu avec Madame Sarah Devi DYALL un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 10 octobre 2014, enregistré à la mairie de SAINT-DENIS le 10 octobre 2014.

Contrat non modifié depuis lors.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

**Associés présents ou représentés**

Monsieur Vincent DUBOIS.

Les documents suivants ont été adressés aux associés, savoir :

- le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par M. Vincent DUBOIS, agissant en qualité de Président.

Est désigné comme secrétaire : M. Vincent DUBOIS.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux associés.

**ORDRE DU JOUR**

- l'actuel unique associé de la société prend acte du décès de M. Bruno DUBOIS, associé et gérant de la société, le 22 avril 2024 à Saint-Denis 97400 (La Réunion)
- transmission des parts à son seul héritier M. Vincent DUBOIS, déjà associé de la société.
- nomination d'un nouveau gérant : Monsieur Vincent DUBOIS.
- mise à jour des statuts de la société.
- Pouvoirs.

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, la copie de la convocation, les récépissés postaux, les documents sus-énoncés adressés aux associés, la feuille de présence, les pouvoirs.

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toute question au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

VJ

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

La discussion est ensuite ouverte ; elle est résumée ainsi : décision de mise à jour des statuts de la société suite au décès de M. Bruno DUBOIS, et décision de nomination du nouveau gérant.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

## **RESOLUTIONS**

### **1ère et unique résolution**

Décision de mise à jour des statuts de la société suite au décès de M. Bruno DUBOIS, avec transmission des parts à Vincent DUBOIS unique héritier et décision de nomination du nouveau gérant ; M. Vincent DUBOIS, demeurant actuellement à NUITS-SAINT-GEORGES (21700) 49 rue Caumont Bréon.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

Les présentes devront figurer au registre des délibérations de la société.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment par l'intermédiaire du guichet unique, et en particulier à M. Vincent DUBOIS à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

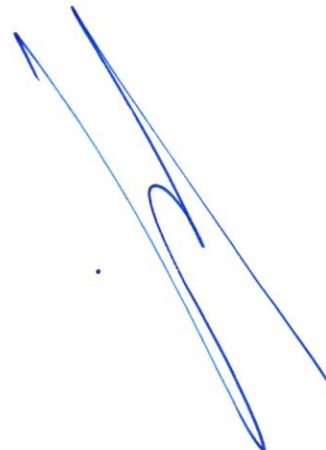
Étant précisé que, s'il y a lieu, le procès-verbal doit être suivi d'une mise à jour des statuts. À défaut, la modification non transcrite dans les statuts sera inopposable aux tiers avec toutes les conséquences que cela entraîne.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les gérants de la société ainsi que par les associés présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

**Pour copie certifiée conforme**

Fait à Nuits-St-Georges  
Le 20 décembre 2024

A large, stylized handwritten signature in blue ink, slanted downwards from left to right. The signature is composed of several overlapping strokes, with a prominent loop in the middle.